République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
~~~~~~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 26 janvier 2009
~~~~~

DESIGNATION D'UN DELEGUE COMMUNAUTAIRE POUR REPRESENTER LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU COMITE SYNDICAL DU SYDEL CŒUR D'HERAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 janvier 2009, à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Louis VILLARET, Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Brigitte CALVIGNAC, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Louis TOURET, Bernard CAUMEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Anne-Marie WETZEL-BERTRAND, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Anne-Marie DEJEAN
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 novembre 2008 désignant Monsieur VILLARET comme représentant titulaire de la Communauté de communes au comité syndical du SYDEL Cœur d'Hérault,

Considérant que Monsieur VILLARET a également été désigné comme représentant du Conseil général de l'Hérault,

Considérant qu'un élu ne peut être désigné comme représentant du SYDEL qu'au titre d'une collectivité ou d'un établissement,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **De désigner** Monsieur SAINTPIERRE pour remplacer Monsieur VILLARET en tant que représentant titulaire de la Communauté de communes au comité syndical du SYDEL

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 145 le 30 janvier 2009
Publication le 02 FEV. 2009
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 02 FEV. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC

Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE
04 FEV. 2009
SECRETARIAT

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
~~~~~~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 26 janvier 2009
~~~~~

BUDGET PRINCIPAL 2009
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 janvier 2009, à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Louis VILLARET, Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Brigitte CALVIGNAC, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Louis TOURET, Bernard CAUMEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Anne-Marie WETZEL-BERTRAND, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Anne-Marie DEJEAN
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.1612 et suivants du Code général des collectivités territoriales

Vu les résultats de clôture 2008 de la section de fonctionnement (excédent de 1 430 386 ,98€) et de la section d'investissement (excédent de 437 832,37€), ainsi que le solde des restes à réaliser 2008 (excédent de 1 068 508,28€),

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De reporter** la totalité de l'excédent de fonctionnement 2008 à la section de fonctionnement 2009 au compte 002 soit un montant de 1 430 386,98€

La présente recette sera imputée au chapitre 002 article 002 du budget principal 2009.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 144 le 30 janvier 2009
Publication le 02 FEV. 2009
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 2009 02 FEV. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault • 34150 GIGNAC •

Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
04 FEV. 2009
SECRETARIAT

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
~~~~~~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 26 janvier 2009
~~~~~

BUDGET ANNEXE SPANC 2009
AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 janvier 2009, à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Louis VILLARET, Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Brigitte CALVIGNAC, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Louis TOURET, Bernard CAUMEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Anne-Marie WETZEL-BERTRAND, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Anne-Marie DEJEAN
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

Vu l'article L.1612 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les résultats de clôture 2008 de la section de fonctionnement (excédent de 19 646,04€) et de la section d'investissement (déficit de 11 216,00€),

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **D'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement 2008 à la section de fonctionnement 2009 au compte 002 pour un montant de 8 430,04€ et d'affecter l'autre partie de l'excédent de fonctionnement 2008 à la section d'investissement au compte 1068 pour un montant de 11 216,00€

La présente recette sera imputée au chapitre 002 article 002 et au chapitre 10 article 1068 du budget principal 2009.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 143 le 30 janvier 2009
Publication le 02 FEV. 2009
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 02 FEV. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
34150 GIGNAC

Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
04 FEV. 2009
SECRETARIAT

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT

~~~~~~

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 26 janvier 2009

~~~~~

SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AU MANIFESTE DES PAYS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 janvier 2009, à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Louis VILLARET, Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Brigitte CALVIGNAC, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Louis TOURET, Bernard CAUMEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Anne-Marie WETZEL-BERTRAND, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Anne-Marie DEJEAN
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

Vu le Manifeste des pays rédigé conjointement par l'ADCF, l'UNADEL et l'APFP,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **De soutenir** les huit propositions énoncées dans le Manifeste des pays

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 142 le 30 janvier 2009
Publication le 02 FEV. 2009
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 02 FEV. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
34150 GIGNAC

Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
04 FEV. 2009
SECRETARIAT

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
~~~~~~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 26 janvier 2009
~~~~~

SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX DEPARTEMENTS

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 janvier 2009, à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Louis VILLARET, Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Brigitte CALVIGNAC, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Louis TOURET, Bernard CAUMEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Anne-Marie WETZEL-BERTRAND, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Anne-Marie DEJEAN
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

Vu l'initiative d'André VEZINHET, Président du Conseil général de l'Hérault, visant à réunir le soutien des élus locaux pour le maintien des départements dans l'organisation décentralisée de la République,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à la majorité des suffrages exprimés, avec une voix contre,

- **De se positionner** contre la proposition de suppression des départements étudiée par le Comité pour la réforme des collectivités locales

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault 34150 GIGNAC

Louis VILLARET

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 141 le 30 janvier 2009
Publication le 02 FEV. 2009
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 02 FEV. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
04 FEV. 2009
SECRETARIAT

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT
~~~~~~
DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 26 janvier 2009
~~~~~

SUBVENTION 2009
ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE VALLEE DE L'HERAULT

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 26 janvier 2009, à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :	Louis VILLARET, Claude BONNAFOUS, Estelle BRIBES, Brigitte CALVIGNAC, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Monique FLORES, Hélène BARRAL, Jean-Marcel JOVER, Valérie DELVAL, Sylvie CONTRERAS, André SIDERIS, Robert POUJOL, Marie-Claude BEDES, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Xavier PEYRAUD, Bernard DOUYSSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Louis TOURET, Bernard CAUMEL, Jean-François RUIZ, Pascal DELIEUZE, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, Anne-Marie WETZEL-BERTRAND, Jacky GALABRUN, Eric PALOC, Anne-Marie DEJEAN
Absents ou excusés :	Jean-Pierre VAN-RUYSKENVELDE, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Claude MARC, Maurice DEJEAN, Christian LASSALVY, Jean-Pierre DURET, Cyrille CADARS, Hélène DELONCA, Marc HENRY, Jean-Pierre GABAUDAN, Caroline COMBES, Frédéric GREZES, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Didier LAMONT, François GASTAN

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,
Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,
Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
Sur le rapport du Président,

Vu la subvention 2009 accordée à l'association Ecole de Musique Intercommunale Vallée de l'Hérault (60 000€) et les difficultés financières rencontrées par cette association,

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **De voter** le versement d'un acompte de 22 999 € sur la subvention 2009 accordée à l'association Ecole de musique Intercommunale Vallée de l'Hérault

La présente recette sera imputée au chapitre 65 article 6574 du budget principal 2009.

Le Président de la Communauté de communes

Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
34150 GIGNAC

Louis VILLARET

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 140 le 30 janvier 2009
Publication le 02 FEV. 2009
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le 02 FEV. 2009
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

SOUS-PREFECTURE DE LODEVE
ARRIVEE LE :
04 FEV. 2009
SECRETARIAT